



Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture

Conseil exécutif

Cent quatre-vingt-dix-neuvième session

199 EX/14.INF
PARIS, le 31 mars 2016
Anglais et français seulement

Point 14 de l'ordre du jour provisoire

APPLICATION DE LA STRATÉGIE CONCERNANT LES INSTRUMENTS NORMATIFS DE L'UNESCO AFFÉRENTS À L'ÉDUCATION

Résumé

Conformément à la décision 197 EX/20 (VIII), la Directrice générale informe le Conseil exécutif des mesures envisagées pour l'application de la Stratégie concernant les instruments normatifs de l'UNESCO afférents à l'éducation, présentée au Conseil dans le document 197 EX/20 Partie VIII.

Ce document comprend deux parties : la première expose les mesures spécifiques à prendre, sous la forme d'une feuille de route comprenant un calendrier provisoire destiné à garantir l'application de la Stratégie ; la seconde détaille les aspects financiers, humains et procéduraux de la mise en place de l'Observatoire mondial sur le droit à l'éducation.



I. Stratégie concernant les instruments normatifs de l'UNESCO : aperçu

1. À la 197^e session du Conseil exécutif, en 2015, il a été présenté une Stratégie concernant les instruments normatifs de l'UNESCO afférents à l'éducation pour la période 2015-2016 (197 EX/20 Partie VIII). Cette Stratégie vise à améliorer la visibilité, la mise en œuvre et le suivi des instruments normatifs, à encourager la ratification des conventions, à renforcer la coopération, à appuyer le renforcement des capacités et à améliorer l'utilisation des instruments normatifs comme moyens essentiels de mise en œuvre de l'agenda Éducation 2030 et du programme de développement durable.

2. L'objectif est d'intégrer les activités normatives, de renforcer les liens explicites qui existent entre les diverses activités menées par le Secteur de l'éducation et ses différents instruments normatifs, et, enfin, de favoriser les synergies.

1. **Visibilité** : Inspirer les pays, intensifier le plaidoyer pour l'action normative, améliorer la communication et sensibiliser en pratiquant un partage d'informations plus ciblé.
2. **Mise en œuvre** : Renforcer l'appui technique aux États membres, les activités de renforcement des capacités et la mobilisation de ressources.
3. **Suivi** : Renforcer les mécanismes existants et favoriser les synergies entre les parties prenantes pour aider efficacement les États membres à mettre en œuvre les activités.
4. **Coopération** : Mettre en place des canaux de partage des connaissances, d'apprentissage entre pairs et de collaboration pour une mise en œuvre plus efficace par les États membres, et renforcer les canaux existants.
5. **Ratification** : Recenser et évaluer les difficultés et les problèmes que les États membres rencontrent et offrir une assistance adaptée.

II. Mise en œuvre de la Stratégie concernant les instruments normatifs de l'UNESCO : feuille de route

3. Suite à la demande du Conseil exécutif (décision 197 EX/20 (VIII)), le présent document expose les mesures spécifiques proposées dans la Stratégie et les activités correspondantes, y compris le coût, le calendrier et les aspects procéduraux.

4. Le tableau ci-dessous détaille les mesures à prendre et les activités correspondantes qui seront mises en œuvre dans le cadre de la Stratégie pour atteindre les objectifs fixés dans chaque domaine de travail, tout en opérant une distinction entre les « éléments de base » et les activités conditionnées par l'obtention de ressources supplémentaires, y compris l'estimation minimale des ressources à mobiliser. Un calendrier indicatif est également fourni pour aider à comprendre les différentes étapes de chaque activité et les voies à suivre.

Domaines de travail concernés					ÉLÉMENTS DE BASE <i>Éléments de la Stratégie financés par des ressources disponibles</i>	CALENDRIER	ACTIVITÉS CONDITIONNÉES PAR L'OBTENTION DE RESSOURCES SUPPLÉMENTAIRES <i>Ces actions et outils exigent de mobiliser des ressources supplémentaires – humaines et financières</i>	CALENDRIER
Visibilité	Mise en œuvre	Suivi	Coopération	Ratification				
					Activités communes à tous les instruments normatifs			
X	X	X	X	X	Adoption d'une approche intégrant et renforçant le travail normatif – instruments formant un cadre global de référence pour les activités > Renforcement des liens explicites entre les activités et les instruments > Développement/renforcement des capacités internes (élaboration d'outils) > Mobilisation et maintien d'un réseau de points focaux pour les instruments normatifs et le droit à l'éducation dans les bureaux hors Siège > Instruments servant de ressources pour élaborer des lignes directrices avec la société civile et le secteur privé	2016-2021		
X					Amélioration de la communication > Élaboration d'un plan d'information et de communication > Révision ou revitalisation des sites Web concernés (règles et normes d'éducation et sites thématiques – droit à l'éducation, enseignants, éducation aux droits de l'homme, EFTP, éducation des adultes, enseignement supérieur) > Élargissement du champ du partage d'informations (informations spécifiques sur les instruments, y compris l'agenda, l'annonce de possibles révisions)	2016-2019	Développement de la diffusion de documents et du partage d'informations > Diffusion de documents dans d'autres langues (y compris des langues nationales ou locales) (pour les 20 pays les moins avancés) > Organisation d'événements spécifiques sur les thèmes nouveaux et importants, ainsi que de séances d'information (équité, égalité des chances et qualité, et liens avec le marché du travail et l'apprentissage tout au long de la vie) > Organisation de sessions d'information avec des groupes régionaux, d'événements publics avec des partenaires et la société civile, et	2017-2021

Domaines de travail concernés					ÉLÉMENTS DE BASE <i>Éléments de la Stratégie financés par des ressources disponibles</i>	CALENDRIER	ACTIVITÉS CONDITIONNÉES PAR L'OBTENTION DE RESSOURCES SUPPLÉMENTAIRES <i>Ces actions et outils exigent de mobiliser des ressources supplémentaires – humaines et financières</i>	CALENDRIER
Visibilité	Mise en œuvre	Suivi	Coopération	Ratification				
					> Élaboration d'outils spécifiques (matériel de communication et référentiels, y compris des textes, des dépliants, etc., sur la pertinence et l'importance des instruments et des thèmes correspondants)		création de synergies au moyen de réseaux spécifiques	
	X	X			Intégration d'instruments normatifs à l' examen des politiques sectorielles et utilisation de ces examens comme moyens techniques d'appuyer leur mise en œuvre au niveau national	2016-2021		
X		X	X		<p>Promotion de la coopération interinstitutions</p> <p>> Renforcement de la collaboration entre le Comité CR et les organes des Nations Unies chargés des droits de l'homme + UNICEF, HCDH, HCR, etc.</p> <p>> Partage d'informations avec les États membres de l'UNESCO, notamment via les organes directeurs (diverses formes de présentation des instruments normatifs, documents d'information, etc.) et l'invitation du Rapporteur spécial des Nations Unies sur le droit à l'éducation aux sessions du Comité CR</p> <p>> Promotion des instruments normatifs lors des forums et événements de l'UNESCO</p>	2016-2021		

Domaines de travail concernés					ÉLÉMENTS DE BASE <i>Éléments de la Stratégie financés par des ressources disponibles</i>	CALENDRIER	ACTIVITÉS CONDITIONNÉES PAR L'OBTENTION DE RESSOURCES SUPPLÉMENTAIRES <i>Ces actions et outils exigent de mobiliser des ressources supplémentaires – humaines et financières</i>	CALENDRIER
Visibilité	Mise en œuvre	Suivi	Coopération	Ratification				
X	X		X		Utilisation régulière des conventions et recommandations à l'appui de l' élaboration de politiques , ainsi que dans les discussions menées avec les partenaires	2016-2021		
			X		Mobilisation plus intense des réseaux , notamment de parlementaires et de chaires UNESCO	2016-2021	Facilitation , entre les États membres, du dialogue sur certains thèmes par la > Mise en place, avec les États membres, d'une plate-forme en ligne pour la mise en commun de pratiques sur certains thèmes (mise en commun de pratiques prometteuses et d'expériences et recherche d'éléments pour les futures réglementations)	2018-2021
		X			Amélioration des consultations périodiques des États membres (plates-formes en ligne, possibilité de limiter le champ des informations, décentralisation partielle du processus, participation d'ONG, focalisation sur les difficultés rencontrées par les États membres, poursuite de l'échange d'informations avec les organes chargés des droits de l'homme, établissement de nouveaux liens entre le suivi des instruments et d'autres mécanismes existants, par exemple)	2017-2021	Poursuite du renforcement du suivi des instruments tout en se concentrant sur les liens qui existent entre les différents instruments pour faire progresser encore Éducation 2030, les instruments jouant un rôle clé dans le processus de suivi fondé sur le Cadre d'action > 2 rapports sur la mise en œuvre et les principales caractéristiques des instruments normatifs (collaboration plus étroite avec l'ISU pour la collecte et l'analyse des données dans ce domaine)	2016-2018 et 2019-2021

Domaines de travail concernés					ÉLÉMENTS DE BASE <i>Éléments de la Stratégie financés par des ressources disponibles</i>	CALENDRIER	ACTIVITÉS CONDITIONNÉES PAR L'OBTENTION DE RESSOURCES SUPPLÉMENTAIRES <i>Ces actions et outils exigent de mobiliser des ressources supplémentaires – humaines et financières</i>	CALENDRIER
Visibilité	Mise en œuvre	Suivi	Coopération	Ratification				
					Convention et recommandation concernant la lutte contre la discrimination dans le domaine de l'enseignement			
X			X	X	Amélioration de la communication > Amélioration et restructuration du site Web sur le droit à l'éducation > Élaboration de nouveaux supports de communication, y compris des dépliants, sur la Convention et la Recommandation et, plus généralement, sur le droit à l'éducation	2016-2021		
X		X	X		Amélioration des consultations périodiques par des actions plus ciblées > 9 ^e et 10 ^e consultations, y compris l'élaboration de lignes directrices spécifiques pour la communication ; consultations en ligne des États sur l'avancement de leurs activités ; analyse des réponses et établissement du rapport de synthèse à soumettre aux organes directeurs ; large partage des résultats avec les partenaires ; possible limitation du champ des informations ; décentralisation partielle du processus ; participation d'ONG et focalisation sur les difficultés que rencontrent les États membres > Promotion et élaboration d'outils pour l'échange de bonnes pratiques (correspondances thématiques, recueils, etc.)	2016-2017 2018-2021	Développement et renforcement de l' assistance technique dans le cadre du processus de suivi > Aide personnalisée à l'établissement des rapports nationaux dans le cadre des consultations périodiques tenues au titre de la Convention > 1 réunion des États parties au Siège	

Domaines de travail concernés					ÉLÉMENTS DE BASE <i>Éléments de la Stratégie financés par des ressources disponibles</i>	CALENDRIER	ACTIVITÉS CONDITIONNÉES PAR L'OBTENTION DE RESSOURCES SUPPLÉMENTAIRES <i>Ces actions et outils exigent de mobiliser des ressources supplémentaires – humaines et financières</i>	CALENDRIER
Visibilité	Mise en œuvre	Suivi	Coopération	Ratification				
X	X	X	X	X	<p>Renforcement du suivi et de la mise en œuvre du droit à l'éducation</p> <p>> Préparation de contributions complètes et plus ciblées à l'Examen périodique universel sur la mise en œuvre du droit à l'éducation par les pays examinés, y compris l'analyse des progrès accomplis et des défis auxquels les États membres sont confrontés, et fourniture de recommandations spécifiques</p> <p>> Application des <i>Lignes directrices pour l'examen des lois et des politiques relatives au droit à l'éducation</i> (destinées à évaluer la situation des pays, à recenser les lacunes et à émettre des recommandations en vue de l'alignement des cadres nationaux sur les normes internationales) pour un nombre limité d'États membres</p> <p>> Amélioration de la coopération interinstitutions, par exemple avec l'UNICEF sur les droits de l'enfant ; coopération avec le HCDH ; meilleure utilisation des textes du Rapporteur spécial de l'ONU sur le droit à l'éducation, ainsi que des observations des organes chargés des droits de l'homme dans l'analyse thématique et les évaluations de suivi</p>	2016-2021	<p>Élargissement du suivi et de la mise en œuvre de la Convention et du droit à l'éducation</p> <p>> Préparation de la contribution de l'UNESCO aux examens de pays réalisés par les organes chargés des droits de l'homme (rapport établi par le Siège et les bureaux hors Siège, et présentation orale, par des collègues de terrain, aux organes basés à Genève pour un nombre limité de pays)</p> <p>> Offre d'une assistance aux pays pour l'établissement de leur rapport aux comités de l'EPU et des droits de l'homme (notamment dans le cadre des <i>Lignes directrices pour l'examen des lois et des politiques</i>)</p> <p>> Appui direct à la mise en œuvre des recommandations relatives aux droits de l'homme</p>	2018-2021

Domaines de travail concernés					ÉLÉMENTS DE BASE <i>Éléments de la Stratégie financés par des ressources disponibles</i>	CALENDRIER	ACTIVITÉS CONDITIONNÉES PAR L'OBTENTION DE RESSOURCES SUPPLÉMENTAIRES <i>Ces actions et outils exigent de mobiliser des ressources supplémentaires – humaines et financières</i>	CALENDRIER
Visibilité	Mise en œuvre	Suivi	Coopération	Ratification				
X	X				Renforcement des capacités pour une meilleure mise en œuvre > Aide à l'élaboration d'un manuel sur le droit à l'éducation > Révision des <i>Lignes directrices pour l'examen des lois et des politiques relatives au droit à l'éducation</i> et établissement de liens avec les mécanismes mis en place pour rendre compte aux organes chargés des droits de l'homme (meilleure utilisation des lignes directrices par les bureaux hors Siège dans le cadre de ces exercices, par exemple)	2016-2019	Organisation d' ateliers de formation pour les points focaux de certains bureaux régionaux et commissions nationales sur la base du manuel afin de mieux faire connaître la Convention et le droit à l'éducation, et aide au renforcement des capacités	
X		X	X		Renforcement de la production de savoirs > Réalisation d' études et d' analyses sur des questions thématiques et la production de savoirs > Revitalisation du Groupe mixte d'experts CR/CESCR sur le suivi du droit à l'éducation et organisation de réunions ad hoc : privatisation et concept de droit à l'enseignement supérieur, justiciabilité, indicateurs, etc.	2016-2021	Réalisation d'études et tenue de consultations pour une nouvelle interprétation du droit à l'éducation	2018-2021
			X	X	Stimulation des ratifications > Établissement d'un plan de ratification par exercice biennal avec les bureaux hors Siège et régionaux	2016-2021	Accélérer encore le processus de ratification par l' assistance et le partage d'expérience > Assistance sur mesure selon le plan de ratification > 5 réunions régionales des Parties/non-Parties	2017-2021

Domaines de travail concernés					ÉLÉMENTS DE BASE <i>Éléments de la Stratégie financés par des ressources disponibles</i>	CALENDRIER	ACTIVITÉS CONDITIONNÉES PAR L'OBTENTION DE RESSOURCES SUPPLÉMENTAIRES <i>Ces actions et outils exigent de mobiliser des ressources supplémentaires – humaines et financières</i>	CALENDRIER
Visibilité	Mise en œuvre	Suivi	Coopération	Ratification				
					<ul style="list-style-type: none"> > Tenue de campagnes régulières de ratification, les bureaux hors Siège et régionaux à en assurer le suivi > Création de supports de plaidoyer et d'appui plus ciblés > Recensement des difficultés rencontrées par les États en commençant par la région qui compte le moins de ratifications (Asie-Pacifique), avec l'appui du bureau régional 			
X	X	X	X	X	<p>Concevoir et tenir à jour la base de données mondiale sur le droit à l'éducation</p> <ul style="list-style-type: none"> > Mise à jour régulière du contenu de la base de données > Apport de nouvelles améliorations par le développement technique et des outils supplémentaires 	2016-2021	<p>Mettre en place l'Observatoire sur le droit à l'éducation¹ en développant progressivement chacune de ses principales composantes ou missions (consulter le document distinct consacré à la mise en place de l'Observatoire)</p> <ul style="list-style-type: none"> > 1^e mission : Partage d'informations > 2^e mission : Analyse et prospective > 3^e mission : Forum d'assistance technique 	2017-2021
					Convention sur l'enseignement technique et professionnel et Recommandation révisée concernant l'enseignement technique et professionnel			
X	X				<p>Publication et diffusion de la Recommandation de 2015 et de dépliants d'information dans les six langues de l'ONU pour communiquer et promouvoir la Recommandation, y compris sous forme de livre électronique et dans le cadre du forum électronique d'UNEVOC</p>	2016-2017	<p>Mise en place de ressources en ligne (site Web, plate-forme, wiki, par exemple) pour améliorer la visibilité et appuyer la mise en œuvre de la Recommandation</p> <p>Production et distribution de versions linguistiques supplémentaires de la Recommandation si les ressources extrabudgétaires le permettent</p>	2016-2017

¹ L'Observatoire sur le droit à l'éducation doit avant tout être considéré comme une activité commune à tous les instruments normatifs d'ED ; cependant, il relève de la Convention et de la Recommandation de 1960, car il est une extension de la base existante de données sur le droit à l'éducation.

Domaines de travail concernés					ÉLÉMENTS DE BASE <i>Éléments de la Stratégie financés par des ressources disponibles</i>	CALENDRIER	ACTIVITÉS CONDITIONNÉES PAR L'OBTENTION DE RESSOURCES SUPPLÉMENTAIRES <i>Ces actions et outils exigent de mobiliser des ressources supplémentaires – humaines et financières</i>	CALENDRIER
Visibilité	Mise en œuvre	Suivi	Coopération	Ratification				
X	X	X	X		<p>Mobilisation d'entités de l'UNESCO, dont le Réseau UNEVOC, pour diffuser et promouvoir la Recommandation de 2015 afin d'en appuyer la visibilité, la mise en œuvre et le suivi</p> <p>La Recommandation sera promue à la réunion mondiale du Réseau UNEVOC organisée pour le lancement de la nouvelle stratégie d'EFTP dans le cadre du Programme de développement durable à l'horizon 2030. La nouvelle Recommandation est présentée à des réunions mondiales telles que la Journée mondiale des compétences des jeunes</p>	2016-2021	<p>Une conférence virtuelle du Réseau UNEVOC et des manifestations régionales aideront à faire connaître la Recommandation dans le cadre du Programme de développement durable à l'horizon 2030</p> <p>La Recommandation sera présentée aux réunions du Réseau UNEVOC et conférences sur l'EFTP tenues au niveau régional, et intégrée aux manifestations régionales correspondantes, y compris les réunions d'Éducation 2030. Le nombre de participants à ces réunions dépendra en partie des fonds disponibles</p>	2016-2021
X	X	X	X		<p>Élaboration de lignes directrices internationales pour le suivi des instruments normatifs d'EFTP conformément aux cibles d'Éducation 2030 relatives à l'EFTP et au développement des compétences</p> <p>Révision des lignes directrices relatives à l'examen des politiques d'EFTP à l'appui de la mise en œuvre des instruments normatifs</p> <p>Élaboration de lignes directrices concernant des domaines de la Recommandation de 2015 tels que les mécanismes d'assurance qualité qui sous-tendent le processus de certification</p>	<p>2016-2017</p> <p>2017-2021</p>	<p>Production et diffusion de 6 lignes directrices supplémentaires (thématiques ou régionales) destinées à appuyer la mise en œuvre de la Recommandation (politiques et gouvernance ; qualité et assurance qualité ; équité et accès ; égalité des sexes ; personnel de l'EFTP ; financement ; suivi et évaluation ; recherche et gestion des savoirs, par exemple)</p>	2016-2021

Domaines de travail concernés					ÉLÉMENTS DE BASE <i>Éléments de la Stratégie financés par des ressources disponibles</i>	CALENDRIER	ACTIVITÉS CONDITIONNÉES PAR L'OBTENTION DE RESSOURCES SUPPLÉMENTAIRES <i>Ces actions et outils exigent de mobiliser des ressources supplémentaires – humaines et financières</i>	CALENDRIER
Visibilité	Mise en œuvre	Suivi	Coopération	Ratification				
					Les rapports de suivi présentés à la Conférence générale en 2019 seront utilisés lors de l'examen à mi-parcours et de la révision éventuelle de la Stratégie de l'UNESCO pour l'EFTP 2016-2021 En 2021, les résultats d'une étude indépendante sur l'impact de la Recommandation relative à l'EFTP seront présentés à la 40 ^e session de la Conférence générale			
					Recommandation OIT-UNESCO concernant la condition du personnel enseignant (1966) et Recommandation UNESCO concernant la condition du personnel de l'enseignement supérieur (1997)			
		X			Organisation des réunions du comité mixte (tous les trois ans), y compris la production de documents d'information	2016-2021		
X			X		Célébration, chaque année, de la Journée mondiale des enseignants	2016-2021		
X					Diffusion des Recommandations aux réunions de renforcement des capacités et de concertation	2016-2021	Production de supports de plaidoyer	
X	X				Offre d'une assistance aux États membres pour l'élaboration de politiques relatives aux enseignants concernant des questions particulières recensées par le CEART	2016-2021	Tenue d'ateliers régionaux de renforcement des capacités dans les cinq régions pour renforcer la mise en œuvre des Recommandations Un atelier par an Un atelier international pour partager l'expérience des régions	
	X	X			Conception et administration, avec les États membres, d'un mécanisme national d'établissement de rapports (rapports ou	2016-2021	Renforcement de l'aptitude des États membres à améliorer leur surveillance et leur communication sur la mise en œuvre des	

Domaines de travail concernés					ÉLÉMENTS DE BASE <i>Éléments de la Stratégie financés par des ressources disponibles</i>	CALENDRIER	ACTIVITÉS CONDITIONNÉES PAR L'OBTENTION DE RESSOURCES SUPPLÉMENTAIRES <i>Ces actions et outils exigent de mobiliser des ressources supplémentaires – humaines et financières</i>	CALENDRIER
Visibilité	Mise en œuvre	Suivi	Coopération	Ratification				
					enquêtes de pays, par exemple) pour la collecte et l'analyse de données relatives à la mise en œuvre, par les pays, des principales dispositions des Recommandations		Recommandations.	
					Conventions régionales sur la reconnaissance des qualifications relatives à l'enseignement supérieur			
X	X		X		Facilitation du réseautage et du partage des connaissances et des bonnes pratiques au niveau régional	2016-2021	Appui aux initiatives intra-régionales destinées à renforcer le réseautage et le partage des connaissances et des bonnes pratiques	
X	X				Conception et large diffusion d'outils et de lignes directrices destinés à appuyer la mise en œuvre des instruments	2016-2021	Offre d'une assistance aux pays pour ce qui est d'appliquer les outils et les lignes directrices conçus	
		X			Suivi régulier de la mise en œuvre des instruments		Réalisation d'enquêtes sur la mise en œuvre des instruments au niveau national et diffusion de leurs résultats Évaluation de l'impact des instruments normatifs sur la politique et la pratique Offre, sur demande, d'un appui aux pays pour ce qui est d'améliorer leurs politiques et pratiques	
		X	X	X	Organisation de réunions des comités régionaux des conventions pour adopter des outils et des lignes directrices, partager des informations et des bonnes pratiques, et encourager la ratification des instruments normatifs par les États non-parties	2016-2021	Obtention de la pleine participation des Parties et non-Parties à ces réunions	

Domaines de travail concernés					ÉLÉMENTS DE BASE <i>Éléments de la Stratégie financés par des ressources disponibles</i>	CALENDRIER	ACTIVITÉS CONDITIONNÉES PAR L'OBTENTION DE RESSOURCES SUPPLÉMENTAIRES <i>Ces actions et outils exigent de mobiliser des ressources supplémentaires – humaines et financières</i>	CALENDRIER
Visibilité	Mise en œuvre	Suivi	Coopération	Ratification				
	X		X		Renforcement de la coopération avec les partenaires concernés aux niveaux régional et mondial	2016-2021	Utilisation des réseaux établis et des acteurs de l'enseignement supérieur pour s'approprier et partager les bonnes pratiques	
X	X		X	X	Modernisation des conventions pour les États arabes, l'Amérique latine et les Caraïbes, et la Méditerranée	2016-2021	Organisation de conférences internationales chargées d'examiner et d'adopter les conventions régionales modernisées pour les États arabes, l'Amérique latine et les Caraïbes, et la Méditerranée, et d'étudier les mesures à prendre pour appuyer leur mise en œuvre	
X			X	X	Élaboration, pour chaque convention régionale, de plans de ratification en coopération avec les bureaux hors Siège et régionaux	2016-2021	Aide au renforcement des capacités nationales pour faire progresser la mise en œuvre des conventions	
X	X		X	X	Élaboration d'une convention mondiale sur la reconnaissance des qualifications dans l'enseignement supérieur	2016-2019	Mise en place d'un comité de rédaction d'une convention mondiale sur la reconnaissance des qualifications dans l'enseignement supérieur. Organisation de consultations avec les États membres et les principaux acteurs de l'enseignement supérieur sur le projet de texte. Le projet sera examiné à la Conférence générale de 2017, où de nouvelles mesures seront décidées. Le texte final devrait être soumis pour approbation à la Conférence générale en 2019	
X	X		X		Conception et socialisation d'un plan d'action destiné à appuyer la mise en œuvre de la convention mondiale		Tenue de consultations régionales sur le plan et la structure de la convention mondiale pour aider les pays à la mettre en œuvre	

Domaines de travail concernés					ÉLÉMENTS DE BASE <i>Éléments de la Stratégie financés par des ressources disponibles</i>	CALENDRIER	ACTIVITÉS CONDITIONNÉES PAR L'OBTENTION DE RESSOURCES SUPPLÉMENTAIRES <i>Ces actions et outils exigent de mobiliser des ressources supplémentaires – humaines et financières</i>	CALENDRIER
Visibilité	Mise en œuvre	Suivi	Coopération	Ratification				
					Recommandation sur l'éducation pour la compréhension, la coopération et la paix internationales et l'éducation relative aux droits de l'homme et aux libertés fondamentales			
X		X	X		Élaboration de lignes directrices pour l'établissement, par les États membres, de rapports sur l'application de la Recommandation de 1974 Réalisation d'un suivi régulier de la Recommandation de 1974 : 6 ^e consultation couvrant la période 2013-2016 et 7 ^e consultation couvrant la période 2017-2010, y compris l'analyse des réponses des États membres ; rédaction du rapport de synthèse qui sera présenté au Conseil exécutif et à la Conférence générale ; partage des résultats avec le HCDH et le Groupe de contact international pour la citoyenneté et l'éducation aux droits de l'homme ; mise à disposition des conclusions dans la base de données mondiale sur le droit à l'éducation	2016-2021		
X	X				Organisation, sur l'éducation à la citoyenneté mondiale, d'un atelier d'orientation par région traitant de la Recommandation de 1974, des procédures d'établissement de rapports et des attentes en matière de coopération et de communication	2015-2016	Organisation d'ateliers d'orientation sous-régionaux supplémentaires Mise en œuvre d'un suivi des ateliers d'orientation par la fourniture, par les bureaux hors Siège et régionaux, d'une assistance et de conseils destinés à aider les États membres à mettre en œuvre la Recommandation de 1974 dans le domaine de l'éducation à la paix et aux droits de l'homme	2016-2021

Domaines de travail concernés					ÉLÉMENTS DE BASE <i>Éléments de la Stratégie financés par des ressources disponibles</i>	CALENDRIER	ACTIVITÉS CONDITIONNÉES PAR L'OBTENTION DE RESSOURCES SUPPLÉMENTAIRES <i>Ces actions et outils exigent de mobiliser des ressources supplémentaires – humaines et financières</i>	CALENDRIER
Visibilité	Mise en œuvre	Suivi	Coopération	Ratification				
							Offre d'un appui aux États membres pour ce qui est d'intégrer, dans les programmes, les violations passées et les causes, la dynamique et les conséquences des crimes atroces perpétrés, notamment de l'Holocauste, par l'examen, la révision et le développement des programmes, et le renforcement des capacités des acteurs de l'éducation	
X		X			Organisation, en 2017, 2019 et 2021, des troisième, quatrième et cinquième forums internationaux sur l'éducation à la citoyenneté mondiale, qui aborderont également l'éducation pour la compréhension, la coopération et la paix internationales et l'éducation relative aux droits de l'homme et aux libertés fondamentales	2017-2021		2017-2021
X		X	X		Participation aux réunions annuelles du Groupe de contact international sur la citoyenneté et l'éducation aux droits de l'homme, et partage d'informations sur la mise en œuvre de la Recommandation de 1974	2015-2021		2015-2021
	X						Offre, par l'entremise des bureaux hors Siège et régionaux, d'un appui aux États membres pour ce qui est d'utiliser de Guide de mise en œuvre de <i>L'enseignement du respect pour tous</i> dans les pays qui souhaitent promouvoir et intégrer cet outil dans l'examen, la révision, la formulation et l'évaluation des politiques ; la révision et le développement des programmes ;	2016-2021

Domaines de travail concernés					ÉLÉMENTS DE BASE <i>Éléments de la Stratégie financés par des ressources disponibles</i>	CALENDRIER	ACTIVITÉS CONDITIONNÉES PAR L'OBTENTION DE RESSOURCES SUPPLÉMENTAIRES <i>Ces actions et outils exigent de mobiliser des ressources supplémentaires – humaines et financières</i>	CALENDRIER
Visibilité	Mise en œuvre	Suivi	Coopération	Ratification				
							la formation des enseignants ; et l'enseignement formel et informel Conception d'une version plus conviviale du Guide qui sera mis en ligne	
		X					Évaluation de l'impact des programmes d'éducation à la paix et aux droits de l'homme en coopération avec les bureaux hors Siège, les chaires UNESCO et des réseaux tels que le Réseau du système des écoles associées de l'UNESCO (réSEAU) Élaboration d'un outil d'évaluation à mettre à disposition en ligne Partage des résultats avec le HCDH aux fins du Programme mondial pour l'éducation aux droits de l'homme	2016-2017
					Recommandation sur l'apprentissage et l'éducation des adultes			
X	X	X			Intégration, pour la communauté internationale de l'apprentissage et de l'éducation, d'un chapitre sur la révision de la Recommandation de 1976 et la pertinence de la nouvelle (2015) dans le Rapport mondial sur l'apprentissage et l'éducation des adultes (GRALE III)	2015-2016		
X	X	X	X		Utilisation de supports existants (bulletin et portail CONFINTEA) pour informer en continu la communauté internationale de l'apprentissage et de l'éducation des adultes sur tous les aspects de la Recommandation révisée	Activité continue		

Domaines de travail concernés					ÉLÉMENTS DE BASE <i>Éléments de la Stratégie financés par des ressources disponibles</i>	CALENDRIER	ACTIVITÉS CONDITIONNÉES PAR L'OBTENTION DE RESSOURCES SUPPLÉMENTAIRES <i>Ces actions et outils exigent de mobiliser des ressources supplémentaires – humaines et financières</i>	CALENDRIER
Visibilité	Mise en œuvre	Suivi	Coopération	Ratification				
X	X		X		Lancement du GRALE III en coopération avec des partenaires	2016	Un lancement du GRALE III est à prévoir dans les différentes régions et chez les différents partenaires (sous réserve de l'existence de ressources)	
X	X		X		Promouvoir la mise en œuvre du GRALE lors de l'examen à mi-parcours CONFINTÉA 2016	2016-2017		

III. Observatoire sur le droit à l'éducation : informations détaillées quant aux incidences de sa création en matière de personnel, de financement et de procédure

5. La création d'un Observatoire mondial sur le droit à l'éducation par la mise à niveau de la Base de données actuelle sur le droit à l'éducation², inaugurée en septembre 2014, est une composante majeure de la Stratégie de l'UNESCO sur les instruments normatifs dans le domaine de l'éducation. Afin d'assurer une cohérence générale entre les activités proposées, chacune des composantes de la Stratégie sera appliquée, dans la mesure du possible, dans le cadre du futur Observatoire. L'Observatoire sera conçu comme un instrument de recherche unique au monde sur le droit à l'éducation, fournissant des informations exhaustives préalablement triées et analysées pour renforcer la sensibilisation et le plaidoyer, offrir une assistance, évaluer et enfin améliorer la qualité de l'éducation. L'Observatoire a trois missions clés :

1. Le partage d'informations, pour mettre à niveau la Base de données actuelle sur le droit à l'éducation. Il s'agit d'élargir et d'enrichir la plate-forme existante. Il y aura deux niveaux d'action : affiner les outils de la Base de données actuelle en créant de nouvelles fonctionnalités et encourager les États membres à partager les informations pertinentes ; et créer de nouveaux outils, tels que l'ajout de la dimension de justiciabilité du droit à l'éducation.
2. L'analyse et la prospective, pour examiner et évaluer les progrès, cibler les questions pertinentes et prévoir des recommandations éventuelles. Il y aura trois niveaux d'action : créer de nouveaux outils permettant d'analyser les informations, tels qu'un processus interactif de suivi des progrès dans le temps ; mener des études de cas approfondies ; analyser les principaux sujets de discussion identifiés ; et encourager l'organisation de consultations et d'ateliers d'experts, notamment au niveau régional.
3. Forum pour l'assistance technique, pour mettre à la disposition des États membres une plate-forme accessible pour organiser des consultations juridiques et techniques ainsi que des examens des cadres juridiques et politiques. Il y aura deux niveaux d'action : renforcer le partage d'expériences par le biais de discussions et d'examens en ligne ; et fournir une assistance au moyen d'un outil sécurisé de discussion privée en ligne.

6. Les évolutions techniques de l'Observatoire seront les suivantes : l'indexation et les métadonnées ; les liens directs et élargis avec d'autres ressources ; un calendrier chronologique multi-informations ; une plate-forme en ligne pour télécharger des documents ; la mobilisation des bureaux régionaux et des unités hors Siège et un accès partagé à certains outils administratifs de l'Observatoire ; une plate-forme en ligne sécurisée comprenant un outil de discussion privée.

7. Des ressources devraient être mobilisées. En termes de ressources humaines : deux membres du personnel à temps plein (Mission 1 ; Mission 2 et Mission 3) ; un consultant (Mission 1 sur le partage d'informations) ; un documentaliste (Mission 1 sur le partage d'informations) ; équipes de recherche ponctuelles (Mission 2 et Mission 3). Environ 150 000 dollars des États-Unis par an (900 000 dollars des États-Unis pour la période de 6 ans) seraient nécessaires.

1^{re} mission de l'Observatoire – PARTAGE D'INFORMATIONS

Renforcer la portée, l'impact et la visibilité de la Base de données actuelle

8. À partir de la Base de données actuelle, cette première mission consiste à élargir et enrichir la plate-forme en élaborant une large gamme d'outils offrant une vision globale et exhaustive de l'état de mise en œuvre dans les États membres. Il y aura deux niveaux d'action :

² Accessible à l'adresse suivante :

<http://www.unesco.org/new/fr/education/themes/leading-the-international-agenda/right-to-education/database/>

1. **Enrichir les outils de la Base de données actuelle** : créer de nouvelles fonctionnalités afin d'enrichir la plate-forme actuelle et ses fonctions de recherche et élargir le contenu actuel de la base de données ; et
2. **Créer de nouveaux outils** : mettre la plate-forme à niveau en ajoutant des dimensions supplémentaires qui nécessitent non seulement des évolutions significatives, mais aussi un travail de recherche et d'analyse considérable.

9. L'Observatoire centralisera les informations concernant la mise en œuvre du droit à l'éducation par les États membres ainsi que les défis auxquels ils se trouvent confrontés dans l'application des instruments normatifs de l'UNESCO relatifs à l'éducation. Ces données engloberont par exemple les rapports nationaux complémentaires remis aux Nations Unies ainsi que l'état de mise en œuvre du droit à l'éducation au niveau national. Des extraits pertinents des recommandations émises par les rapporteurs spéciaux des Nations Unies, en particulier par le Rapporteur spécial des Nations Unies sur le droit à l'éducation et par les organes de l'ONU chargés des droits de l'homme seront également inclus ou renforcés. La disponibilité des ressources clés – et particulièrement des rapports nationaux – encouragera de manière significative les États à appliquer les principes de responsabilité et de transparence, ainsi qu'à soumettre des rapports de qualité pouvant être exploités par le Secrétariat. Ce cercle vertueux permettra d'améliorer considérablement le suivi des instruments normatifs.

10. Le futur Observatoire jouera un rôle crucial en rassemblant autour de la question de la ratification. En outre, les États membres seront encouragés à partager des informations pertinentes sur la mise en œuvre des instruments normatifs **de façon spontanée** ; un tel processus de suivi constant fournira au Secrétariat davantage d'**informations à jour et pertinentes** à mettre à la disposition du public. Cela permettra un partage d'informations très utile, puisque les États membres seront eux-mêmes informés de pratiques prometteuses adoptées dans d'autres pays. L'Observatoire offrira ainsi une **base durable pour la coopération régionale et internationale**.

11. Outre la mise à jour régulière des informations actuellement fournies, le contenu de la base de données sera enrichi et amélioré. Il est prévu qu'en plus des informations relatives au cadre juridique et politique, des informations factuelles sur la mise en œuvre effective du droit à l'éducation seront ajoutées pour chaque pays. Cela permettra d'évaluer concrètement l'état du droit à l'éducation et de fournir des informations et des documents exhaustifs sur le niveau de mise en œuvre du droit à l'éducation à l'échelle nationale, *en droit et en fait*. Par ailleurs, d'autres informations existantes pourraient être développées telles que le statut de ratification des instruments normatifs des Nations Unies, qui pourraient inclure les réserves émises par les États membres. À titre complémentaire, **des données statistiques seront mises en ligne** à disposition de chaque pays, mettant à profit les données de l'Institut de statistique de l'UNESCO (ISU).

12. En outre, la dimension de **justiciabilité** du droit à l'éducation sera développée en donnant accès à une banque de données sur la jurisprudence au sein des profils pays. Concrètement, chaque profil pays comprendra une section consacrée à la **jurisprudence** adoptée au niveau national ainsi qu'une analyse juridique des décisions. Ces informations pourraient apparaître dans une liste de décisions de tribunaux accompagnées d'un bref rappel des faits, des arguments de la Cour et de sa décision, ainsi que d'un petit commentaire sur la décision prise à la lumière des normes juridiques applicables. De même, lorsqu'il existe dans un État membre donné plusieurs jurisprudences sur le droit à l'éducation ou un autre domaine connexe, une comparaison pourrait être établie entre les différentes décisions afin de fournir un éclairage sur l'évolution de la jurisprudence. Des commentaires doctrinaux pourraient également être ajoutés à l'analyse, tout comme d'autres contributions de tribunaux régionaux.

13. L'indexation des documents téléchargés dans la bibliothèque au moyen des métadonnées qui leur sont associées est à envisager. Cette évolution permettra de réaliser des recherches thématiques sur les documents contenus dans la bibliothèque (ce qui est impossible pour le

moment). Ces fonctions de recherche interactives et détaillées apporteront une valeur ajoutée à la Base de données. Il est également envisagé d'établir des liens directs entre les profils pays et la bibliothèque afin que les utilisateurs puissent accéder directement aux documents de source primaire (textes nationaux) lorsqu'ils consultent les résumés sur la mise en œuvre du droit à l'éducation au niveau national. Par ailleurs, d'autres liens seront établis avec d'autres ressources (telles que les nouveaux outils mis au point par l'ISU). À cet égard, les outils de recherche universitaire sur le droit public international ou les droits de l'homme pourraient être encouragés à inclure les instruments de l'UNESCO dans leurs propres bases de données et être utilisés en tant que ressources au sein de l'Observatoire.

14. En termes de contenus, des **consultations interactives** pourraient être organisées une fois par an afin de recueillir les commentaires et les mises à jour des États membres. En outre, les États membres devraient être encouragés à fournir des informations pertinentes sur la mise en œuvre des instruments normatifs **de façon spontanée** ; un tel processus de suivi constant fournirait au Secrétariat davantage d'informations importantes pour élaborer des **examens analytiques**. Des **liens directs entre les profils pays et la bibliothèque** seront établis afin de permettre aux utilisateurs d'accéder à tous les documents disponibles sur le pays. La consultation interactive pourrait prendre la forme d'une plate-forme en ligne où les États membres pourraient télécharger des documents concernant la mise en œuvre du droit à l'éducation ainsi que des informations actualisées.

2^e mission de l'Observatoire – ANALYSE ET PROSPECTIVE

Évaluer les informations, suivre les progrès et prévoir des solutions

15. La deuxième mission consiste à examiner et évaluer les informations, à suivre les progrès, à cibler les questions pertinentes et à prévoir d'éventuelles recommandations. Il y aura trois niveaux d'action :

1. Intégrer de nouveaux outils d'analyse de l'information
2. Identifier des sujets de discussion et/ou de réglementation ; et
3. Encourager les consultations et les ateliers d'experts.

16. Par sa fonction de surveillance juridique et politique, la plate-forme introduira de nouveaux outils et fonctionnalités importants, tels qu'un calendrier de suivi des avancées pour chaque pays, mettant en lumière l'adoption de textes juridiques, de dispositions pertinentes et de politiques éducatives ainsi que les mesures prises en termes de mise en œuvre concrète. En outre, elle apportera la **perspective historique** nécessaire pour évaluer l'état de la mise en œuvre et l'évolution de la situation dans les pays. Une **compilation de jurisprudences** récentes sera également ajoutée à la plate-forme, afin de voir concrètement comment le droit à l'éducation est mis en œuvre, garanti et appliqué au niveau national. Le calendrier couvrira également la dimension de justiciabilité.

17. À partir des informations recueillies, des **analyses approfondies** sur l'application des instruments normatifs concernant le droit à l'éducation seront menées et publiées dans un **espace dédié** au sein de l'Observatoire ; une rubrique sera donc créée **sous chaque profil (analyse par pays)** mais aussi par le biais d'une **approche thématique (analyse thématique) ou régionale (analyse des tendances par région)** pour les **rapports analytiques** sur l'état de mise en œuvre du droit à l'éducation. Cela fournira des supports et des éléments solides pour l'élaboration, par les États membres, des rapports portant sur l'état d'avancement de la mise en œuvre des instruments normatifs en matière d'éducation. Sur la base de cette analyse, il sera possible d'**identifier les thèmes émergents** concernant le droit à l'éducation et les instruments normatifs susceptibles de nécessiter à l'avenir des **réglementations nouvelles ou supplémentaires**.

18. L'UNESCO organisera également **des consultations et des ateliers d'experts** – au niveau régional – qui contribueront à l'identification de ces **tendances émergentes** et à la formulation de recommandations pertinentes sur la base des **études de cas** menées par l'Observatoire. Des discussions pourraient également être menées sur les difficultés que les États membres peuvent rencontrer dans la mise en œuvre des instruments normatifs, afin que le Secrétariat les prenne directement en compte et utilise l'une des fonctionnalités de la Base de données pour y répondre. Un onglet intitulé « Mise en œuvre des instruments normatifs » pourrait être créé, contenant la liste des difficultés rencontrées par les États, suivies de réponses à chacune d'elles à l'aide des exemples de bonnes pratiques des autres États. Les recueils d'exemples concrets de bonnes pratiques publiés par le Secrétariat pourraient notamment être utilisés pour répondre à ces difficultés.

19. Le **calendrier chronologique** sera inclus dans la plate-forme sous chaque profil pays afin de donner un aperçu des progrès accomplis par les États membres. En outre, un espace dédié sera créé au sein des profils pays pour héberger les rapports analytiques, ainsi qu'un nouvel outil qui permettra d'effectuer une recherche avancée également sur les rapports analytiques par pays, thème ou région. Ce nouvel outil pourrait prendre la forme d'une recherche par mot clé permettant à l'utilisateur de cibler un domaine spécifique du droit à l'éducation dans le cadre constitutionnel, juridique ou politique d'un pays, et de consulter le texte officiel correspondant contenu dans la bibliothèque ainsi que la jurisprudence pertinente.

3^e mission de l'Observatoire – FORUM POUR L'ASSISTANCE TECHNIQUE

Partager des expériences et fournir une assistance

20. La troisième mission consiste à offrir de manière spontanée une plate-forme pour les consultations juridiques et techniques des États membres. Il y aura deux niveaux d'action :

1. Renforcer le partage d'expériences entre les États membres (par le biais de consultations interactives) ; et
2. Aider les États membres à examiner et/ou élaborer un cadre juridique et politique par le biais d'une plate-forme privée en ligne.

21. L'Observatoire jouera un rôle déterminant dans le soutien apporté aux États membres et dans **l'assistance technique** offerte à ces derniers. Un **accès** dédié sera créé pour eux sur la plate-forme, leur permettant de participer **de manière interactive**. L'Observatoire **hébergera les Principes directeurs pour l'examen des cadres juridiques et politiques nationaux concernant le droit à l'éducation** (actuellement en phase d'essais pilotes).

22. Sur la base des recommandations et des résultats du processus d'examen, l'UNESCO pourra fournir une assistance supplémentaire aux États membres dans l'élaboration de leurs cadres juridiques. Des **recommandations** spécifiques seront formulées pour aider les pays et pour engager un **dialogue constructif** afin de renforcer l'application des instruments normatifs dans le domaine de l'éducation au niveau national.

23. Il est également prévu de fournir **une assistance et un soutien techniques** à travers ce processus par le biais d'une **étroite coopération entre le Siège, les bureaux régionaux et les unités hors Siège et les autorités nationales**. Cet appui pourrait être mis en place au moyen d'un outil de discussion privée en ligne, par lequel les États membres et les autorités concernées pourraient envoyer au Secrétariat (Siège et unités hors Siège) des demandes relatives aux difficultés qu'ils peuvent rencontrer dans la mise en œuvre des instruments normatifs de l'UNESCO ou à des questions juridiques concernant le droit à l'éducation.

24. Les fonctionnalités de la Base de données existante seront améliorées afin de faciliter l'interaction, par exemple en développant les flux RSS ou en créant des outils plus élaborés et conviviaux, tels qu'un outil de discussion en ligne. Des espaces spécifiques seront réservés aux États membres à cet effet, qui seront accessibles sur chaque page de l'Observatoire grâce à des liens rapides – par exemple « soutien technique sur le droit à l'éducation ».